



VISITE DU GARDE DES SCEAUX

DES ANNONCES DECONNECTEES

DE L'URGENCE DU TERRAIN

À l'issue des échanges de ce jeudi 4 juin 2026 avec le Conseiller Pénitentiaire du Ministre de la Justice, **FO Justice** dresse un constat sans appel : si certaines orientations sont évoquées, aucune réponse concrète et immédiate n'est apportée aux difficultés majeures rencontrées quotidiennement par les personnels du Centre Pénitentiaire de Béziers.

UNE SITUATION DES EFFECTIFS CRITIQUE ET DURABLEMENT DÉGRADÉE

Le plafond d'emplois fixé à 855 postes dans le cadre du PLF 2026 est déjà largement insuffisant au regard des besoins réels. Au niveau national, les projections évoquent un besoin d'au moins 3000 agents supplémentaires entre 2027 et 2030 pour espérer stabiliser les effectifs.

Pour **FO Justice**, ces chiffres traduisent une réalité incontestable : les établissements fonctionnent déjà en sous-effectif chronique, au détriment de la sécurité et des conditions de travail.

SURPOPULATION CARCÉRALE : UNE ABSENCE DE MESURES D'URGENCE

Aucune mesure immédiate de régulation carcérale n'a été annoncée.

Les seules réponses avancées reposent sur :

- la création de 3000 places supplémentaires d'ici 2028,
- le développement de structures modulaires.

Ces perspectives, exclusivement à moyen et long terme, ne répondent en rien à la situation actuelle. Dans les faits, la surpopulation continue de s'aggraver, avec des conséquences directes sur les conditions de détention et la sécurité des agents.

DES CONDITIONS DE DÉTENTION ET DE TRAVAIL TOUJOURS PLUS DÉGRADÉES

L'objectif affiché de mettre fin aux matelas au sol repose sur des dispositifs indirects :

- aide à la sortie,
- orientation vers des établissements disposant de places vacantes.

FO Justice considère ces mesures comme insuffisantes et inadaptées à l'urgence. Aucune garantie concrète n'est apportée quant à leur efficacité immédiate.

Par ailleurs, la gestion des profils psychiatriques et les réflexions autour des structures hospitalières restent à l'état de projet, laissant les personnels seuls face à des situations de plus en plus complexes.



RECONNAISSANCE DES PERSONNELS : DES RÉPONSES INSUFFISANTES

Si une réflexion sur la reconnaissance des agents est évoquée, aucune mesure concrète n'est actée à ce stade.

Les contraintes budgétaires sont mises en avant, notamment :

- l'impossibilité de dépasser le plafond du 1/5^{ème} pour des raisons de budget,
- des discussions encore en cours concernant le paiement des heures au-delà de 108 heures.

Pour **FO Justice**, ces éléments sont inacceptables au regard de l'engagement quotidien des personnels. Les heures supplémentaires s'accumulent, souvent sans reconnaissance ni compensation à la hauteur.

UNE ABSENCE DE RÉPONSES À COURT TERME

L'ensemble des mesures présentées repose sur des projections à moyen ou long terme, sans prise en compte de l'urgence immédiate.

Les personnels, eux, continuent de faire face :

- à des effectifs insuffisants,
- à une surpopulation croissante,
- à des conditions de travail dégradées,
- à une pression constante et accrue.

LES EXIGENCES DE FO JUSTICE

Face à cette situation, **FO Justice** réaffirme ses revendications :

- des recrutements massifs et immédiats,
- l'arrêt des redéploiements au détriment des détentions,
- la mise en place de mesures d'urgence pour réguler la population pénale,
- la fin effective des matelas au sol,
- le paiement intégral des heures supplémentaires,
- une véritable reconnaissance financière et professionnelle des agents,
- des réponses concrètes et rapides adaptées aux réalités du terrain.

POUR CONCLURE :

FO Justice dénonce un décalage persistant entre les annonces institutionnelles et la réalité vécue par les personnels.

Les réponses apportées ne sont ni à la hauteur des enjeux, ni à la hauteur de l'engagement des agents.

FO Justice continuera de porter avec détermination les revendications légitimes des personnels et d'exiger des mesures immédiates, concrètes et efficaces.

FO JUSTICE CP BÉZIERS RESTE MOBILISÉ

P.J : Local - Plateforme revendicative 4 juin 2026 rencontre Garde des Sceaux

FO Justice CP Béziers - Le : 8 juin 2026





PLATE-FORME REVENDICATIVE

RENCONTRE GARDE DES SCEAUX

1. RENFORCEMENT DES EFFECTIFS

- Recrutement immédiat et massif d'agents tous corps et grades confondus,
- Remplacement systématique des postes vacants et absences,
- Arrêt du recours permanent au sous-effectif comme mode de fonctionnement dégradé.

2. ADAPTATION DES MISSIONS AUX MOYENS

- Mise en place d'un véritable mode dégradé encadré et assumé dans l'attente des effectifs,
- Suspension des activités non prioritaires en cas de sous-effectif,
- Alignement des missions sur les effectifs réellement disponibles,
- Fin de la surcharge imposée aux agents.

3. AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

- Organisation du travail respectueuse de la santé des agents,

4. SÉCURITÉ DES PERSONNELS

- Prise en charge immédiate des situations de violence,
- Transferts rapides des détenus violents ou perturbateurs,
- Renforcement des dispositifs de sécurité,
- Adaptation des moyens face à l'évolution des profils pénaux.

5. LUTTE CONTRE LA SURPOPULATION CARCÉRALE

- Désengorgement rapide de l'établissement,
- Suppression progressive des matelas au sol,
- Respect des capacités d'accueil réglementaires,
- Répartition plus équilibrée de la population pénale.

6. MOYENS MATÉRIELS ET CONDITIONS DIGNES

- Maintien et élargissement des possibilités d'utilisation des crédits (ACT)
- Fourniture d'équipements adaptés aux besoins des agents
- Amélioration concrète des conditions matérielles de travail
- Refus des restrictions déconnectées du terrain

7. ORGANISATION CLAIRE DES SERVICES

- Clarification des projets de réorganisation
- Définition précise des effectifs et missions des ELSP
- Encadrement renforcé en détention et au QSL
- Transparence dans les décisions organisationnelles

8. RECONNAISSANCE ET CONSIDÉRATION

- Respect de la dignité professionnelle des agents
- Prise en compte réelle de la parole des personnels
- Valorisation du travail effectué au quotidien
- Engagement visible et concret de la direction

9. RÉPONSES IMMÉDIATES ET ENGAGEMENTS

- Mise en place d'un calendrier d'actions clair
- Engagements écrits et suivis dans le temps
- Réponses concrètes aux problématiques identifiées
- Fin des constats sans suite

